

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 30 avril 2015

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) pour l'année 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;

vu l'article 18, lettre k, de la loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile, du 18 mars 2011;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;

vu les états financiers de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) pour l'année 2014;

vu la décision du conseil d'administration de l'institution genevoise de maintien, d'aide et de soins à domicile du 12 mars 2015;

décète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'institution genevoise de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) pour l'exercice 2014 comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de profits et pertes;
- c) un tableau de variation des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2014 sont approuvés.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'institution genevoise de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) pour l'exercice 2014.

Ce projet de loi est basé sur :

- le rapport financier et les états financiers individuels 2014 approuvés par le Conseil d'administration de l'IMAD et
- le rapport de l'organe de révision du 12 mars 2014.

Les états financiers de l'IMAD pour l'exercice 2014 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 55 463 133 F en augmentation de 5 438 356 F par rapport au 1^{er} janvier 2013. A l'actif, les principales variations concernent le poste des actifs circulants qui augmente de 6 946 354 F alors que celui se rapportant aux actifs immobilisés baisse de 1 507 998 F. Au passif, les fonds étrangers augmentent de 1 596 249 F alors que les fonds propres croissent de 3 842 107 F;
- le résultat d'exploitation se monte à 5 205 146 F en baisse de 179 985 F par rapport à l'exercice 2013. Entre 2013 et 2014, les produits d'exploitation ont crû de 7 857 591 F pour un total de 217 630 196 F, alors que pendant le même temps les charges d'exploitation ont connu une hausse de 8 037 576 F, pour un total s'élevant à 212 425 050 F. La majeure partie de ce montant concerne les charges de personnel (90% des dépenses sont constituées de charges de personnel dont 93% d'EPT sont affectés au terrain);
- le résultat net après répartition présente un non dépensé de 3 842 108 F en augmentation de 1 017 483 F par rapport à 2013;
- les dispositions du contrat de prestations prévoient une répartition du résultat net à hauteur de 75 % en faveur de l'institution genevoise de maintien à domicile et de 25 % en faveur de l'Etat. En vertu de ces clés, le résultat net est réparti à hauteur de 3 842 108 F en faveur de l'IMAD et de 1 280 703 F en faveur de l'Etat;

- la variation nette des liquidités est de 8 056 435 F en hausse de 655 958 F par rapport à 2013. Cette augmentation découle d'une légère augmentation des flux nets provenant des activités d'exploitation, d'investissements et de financement;
- le total des fonds propres est de 16 442 636 F en hausse de la part du bénéfice net dévolue à l'institution en vertu du contrat de prestations.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Etats financiers individuels/rapport financier de l'année 2014*
- 2) *Rapport de l'organe de révision du 12 mars 2015*



imad
Avenue Cardinal-Mermillod 36
CP 1731
1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Rapport financier 2014

Validé en séance du Conseil d'administration du 12 mars 2015

Table des matières

1.	Résultat de l'exercice 2014 en bref.....	3
2.	Analyse des données financières 2014	6
2.1	Produits de la facturation.....	6
2.1.1	Impact tarif.....	6
2.1.2	Impact volume	7
2.1.3	Détail des produits de la facturation.....	8
2.1.4	Pertes sur débiteurs et provision.....	10
2.2	Indemnités.....	11
2.3	Autres produits	12
2.4	Evolution de la dotation et des charges de personnel	12
2.4.1	Evolution des équivalents plein-temps.....	12
2.4.2	Evolution des charges de personnel	13
2.5	Autres charges d'exploitation	15
2.6	Produits et charges hors exploitation.....	16
A.	Tableaux financiers	18
B.	Présentation et principes comptables	22
C.	Notes annexes aux états financiers	26
D.	Autres engagements et divers	41
E.	Opinion d'audit.....	42

1. Résultat de l'exercice 2014 en bref

Le résultat net de l'exercice 2014 se clôture sur un excédent de produit de 3,8 millions de francs.

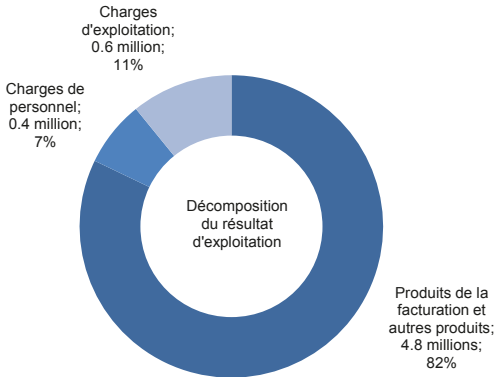
Ce résultat s'explique notamment par les facteurs suivants :

- davantage de produits que budgété : dans la lignée de l'année précédente, l'exercice 2014 présente un dépassement des objectifs en termes d'heures prestées et corollairement de produits de la facturation. Pour en mesurer l'étendue, il faut noter que le nombre d'heures facturées à atteindre selon le contrat de prestations à fin 2015 (490'000 heures) a été largement franchi à fin 2012 déjà et qu'il est dépassé de plus de 20% en 2014 (+100'000 heures). Le dépassement résulte principalement des prestations de soins, les heures facturées augmentant de plus de 7,4% en une année. Le portage de repas participe également à la hausse des produits, le volume s'accroissant de 3,6%. Ainsi, les produits de la facturation s'établissent à 67,1 millions de francs pour un budget estimé à 62,8 millions de francs, soit 4,3 millions de francs de produits supplémentaires ;
- la non-atteinte du budget au niveau des charges de personnel masque en réalité plusieurs effets :
 - une dissolution de 0,5 million de francs de la provision pour jours fériés, vacances non prises et heures supplémentaires ;
 - des charges sociales inférieures au budget d'environ 0,5 million de francs notamment en lien avec l'application de la réduction technique linéaire de manière globale¹ ;
 - un réel dépassement des charges de personnel de 0,5 million de francs en lien avec l'augmentation des prestations et l'autorisation du Département de l'économie, des affaires sociales et de la santé (DEAS) de dépasser l'effectif autorisé d'au maximum 25 équivalents plein-temps (EPT)², mais à financer intégralement par **imad** ;
- des charges d'exploitation, hors charges non monétaires (amortissements), restent contenues et très proches du budget ;
- une rétrocession de 25% du résultat à l'Etat de Genève, soit 1,2 million de francs, selon l'article 12, chiffre 4 du contrat de prestations 2012 à 2015.

¹ La réduction technique linéaire de 2,5 millions de francs a été appliquée globalement sur les charges salariales sans identifier la part sur les charges sociales notamment.

² Il faut à cet égard remercier le magistrat en charge du DEAS pour sa réaction rapide face aux alertes de **imad** sur l'augmentation des prises en charge.

Hors ce dernier élément de rétrocession, la variation par rapport au budget du résultat d'exploitation se décompose de la manière suivante :



La surcharge du personnel, visible sur le graphique – moins de charges de personnel pour plus de produits de la facturation – et annoncée sur les deux derniers exercices n'est pas enrayée malgré la mise à disposition d'EPT supplémentaires. En effet, l'évolution des taux de charge est la suivante sur la période :

	2012	2013	2014	Objectif contrat prestation
Infirmières	51,7%	50,8%	51,7%	46%

Le taux d'absence s'accroît de 0,4 point et s'établit, de manière alarmante, à 10,1% corroborant les effets de surcharge évoqués ci-avant et s'inscrivant dans la même ligne qu'annoncée dans le rapport financier 2013. En perdurant, cette surcharge, qui plus est croissante, présente non seulement des risques en termes de management des ressources humaines (épuiement, accroissement du taux d'absence) mais également des risques sur le plan de la qualité des prestations délivrées aux clients, aboutissant à une perte d'efficacité impactant l'ensemble du réseau.

Afin de faire face au volume de prestations délivrées, sur l'effectif supplémentaire de 25 EPT autorisé par le DEAS, près de 16 EPT sont consommés au 31 décembre 2014 diminuant d'autant la marge de manœuvre sur l'exercice 2015.

Compte tenu de l'obligation d'admettre qui est faite à **imad** (à l'instar des HUG), et compte tenu de l'augmentation des prestations actuelles et prévisionnelles, il est primordial de pouvoir disposer de nouvelles marges de manœuvre concernant la dotation en postes fixes ainsi que son financement. En effet, le recours à des intérimaires et des auxiliaires est une solution insatisfaisante tant sur le plan des coûts que de la qualité des prises en charge et ne devrait répondre qu'à des besoins ponctuels et conjoncturels, et non à une demande structurellement en augmentation. De surcroît, le taux d'absence est une préoccupation majeure de l'institution. S'il a pu être mesuré un fléchissement réel entre 2010 et 2013, ces deux dernières années ont vu le taux repartir à la hausse de manière inquiétante. Ainsi, paradoxalement, toute nouvelle ressource ne vient pas *en plus* mais en remplacement de quelqu'un de malade. De plus, les absences et les arrivées de nouveaux professionnels créent des conditions extrêmement défavorables dans la planification des tournées des équipes qui doivent être constamment changées et adaptées, insécurisant les collaborateurs et accroissant le tournus des intervenants auprès des clients.

2. Analyse des données financières 2014

2.1 Produits de la facturation

Les prestations soumises à facturation concernent les prestations de soins au sens de la LAMal (prises en charge par les assureurs à hauteur des tarifs reconnus au niveau fédéral) et les prestations de maintien à domicile facturables au client selon les tarifs approuvés par le Conseil d'Etat. Il s'agit essentiellement :

- de soins (soins de longue durée, soins aigus et de transition, ergothérapie, contribution client) ;
- d'aide pratique et d'aide aux familles (suppléance parentale) ;
- de repas à domicile, des repas dans les salles à manger des immeubles à encadrement pour personnes âgées et les repas pris en commun dans des restaurants dans le cadre de « Autour d'une table » ;
- de sécurité à domicile ;
- de soutien aux proches aidants (UATR).

Les autres prestations, relevant des prestations d'intérêt général, de formation ainsi que celles liées à la mise en œuvre des politiques sociales, ne font pas l'objet d'une facturation et ne concourent donc pas aux produits tels que détaillés ci-après.

2.1.1 Impact tarif

Fixés au niveau fédéral, les tarifs des soins de longue durée LAMal sont inchangés par rapport à l'exercice 2013. Fixés par le règlement tarifaire genevois, les soins aigus et de transition LAMal ne sont pas modifiés par rapport à l'année précédente.

Les tarifs des prestations non LAMal ne sont également pas ajustés en 2014. L'application des tarifs dégressifs en fonction du Revenu Déterminant Unifié (RDU) sur une majorité de prestations non LAMal a un impact sur le tarif moyen appliqué : il a été constaté un manque à facturer total de près de 1,0 million en lien avec la mise en œuvre de cet aspect de politique sociale.

De manière similaire, mais pour les prestations LAMal, en 2014, les impacts de l'application du RDU et des décisions du Conseil d'Etat en matière de politique sociale sur le montant maximum de contribution personnelle à charge des clients ont représenté un montant d'un peu plus de 7,0 millions de francs de non-recettes pour **imad**.

2.1.2 Impact volume

L'accroissement des produits de la facturation est principalement dû à l'évolution des prestations de soins et notamment à l'évolution de la complexité de prise en charge de la clientèle **imad**.

En particulier, le déploiement généralisé des Diagnostic Related Groups³ (DRG) à l'hôpital entraîne pour **imad** des prises en charge plus rapides, plus aiguës et plus techniques. Ainsi la diminution des durées moyennes de séjours requiert de **imad** plus de technicité, d'adaptabilité et de coordination dans la prise en charge du client.

Outre ces prises en charge spécifiques, la volonté de retarder l'institutionnalisation en établissement médico-social ou encore la recrudescence de troubles cognitifs, induisent également une augmentation du volume de prestations réalisées.

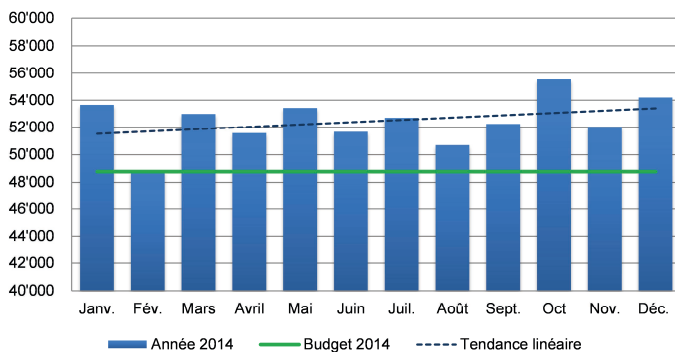
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de bénéficiaires	16'447	16'577	16'351	16'143	16'488	16'502	16'621
Nombre de personnes en âge AVS	12'208	12'359	12'316	12'321	12'530	12'549	12'604
Nombre de prestations							
- soins réalisés CMD	434'285	444'338	440'399	452'314	535'168	549'928	587'755
- soins réalisés UATR	-	-	-	11'359	19'584	12'736	12'922
- aide pratique	424'905	417'819	401'334	384'063	385'073	389'998	388'694
- repas à domicile	414'494	426'091	416'663	420'807	420'121	419'347	434'309
- sécurité à domicile	3'937	3'927	3'980	3'873	3'971	4'038	4'178
Provenances EPM :							
- HUG	5'675	6'424	6'759	7'203	7'311	7'340	7'367
- Joli-Mont	956	1'093	1'121	1'220	1'029	903	902
- Montana	195	197	161	177	145	114	116

Comme mentionné en introduction, le volume de prestations constaté sur l'exercice 2014 est corrélé à une surcharge forte des collaborateurs qui a nécessité, en accord avec le DEAS, l'engagement de collaborateurs supplémentaires. Cette mesure a permis d'assurer la délivrance des prestations tout en essayant de limiter les effets sur le niveau de qualité des prestations effectuées auprès des clients.

³ Groupe homogène de malades

2.1.3 Détail des produits de la facturation

Comme le montre le graphique suivant, les heures de soins facturées se maintiennent bien au-dessus du budget sur tout l'exercice imprimant même une tendance générale à la hausse. Comme évoqué supra cette tendance annuelle résulte de la hausse du volume de prestations en lien avec l'évolution de la complexité des cas ainsi que des besoins clientèle.



La contribution personnelle⁴, en lien avec le nombre de jour d'intervention de soins, augmente de manière corrélée.

⁴ La contribution personnelle représente une participation aux coûts des soins à charge des clients. Elle est calculée par jour d'intervention (toutes prestations soins confondues), soumise au RDU du client (rabais éventuel) et n'est pas remboursée par les caisses-maladie (selon la LAMal).

De manière plus détaillée, les produits de la facturation se décomposent de la manière suivante :

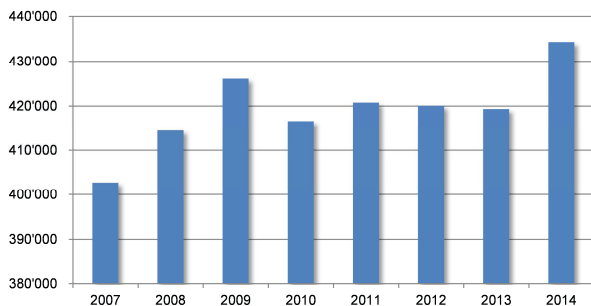
(en millions de CHF)		Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget		Comptes 2013	Ecart aux comptes	
Prestations	Produits	36.3	39.2	2.9	8.1%	36.3	2.9	7.9%
LAMal	<i>Heures facturées</i>	587'000	630'670	43'670	7.4%	587'338	43'332	7.4%
Aide pratique	Produits	11.5	11.6	0.1	1.1%	11.5	0.0	0.4%
	<i>Heures facturées</i>	395'400	394'236	-1'164	-0.3%	395'133	-896	-0.2%
Prestations de repas	Produits	6.4	6.6	0.2	3.4%	6.4	0.2	3.4%
	<i>Nombre de repas</i>	415'000	434'309	19'309	4.7%	419'347	14'962	3.6%
Sécurité à domicile	Produits	1.7	1.7	0.0	1.2%	1.7	0.0	1.5%
	<i>Abonnements</i>	48'200	49'402	1'202	2.5%	49'257	145	0.3%
UATR	Produits	1.4	1.2	-0.2	-12.8%	1.1	0.1	8.4%
	<i>Nb de journées</i>	9'430	8'880	-550	-5.8%	7'575	1'305	17.2%
Contribution client	Produits	5.5	5.8	0.4	7.7%	5.4	0.4	7.7%
	<i>Nombre</i>	710'255	751'519	41'264	5.8%	710'606	40'913	5.8%
Autres produits		1.0	1.1	-0.0	-2.4%	1.0	0.1	9.8%
Produits de la facturation		63.8	67.3	3.5	5.5%	63.5	3.8	5.9%
Pertes sur débiteurs et variation de la provision		-1.0	-0.2	0.8	-80.6%	-0.2	0.0	-15.5%
Total		62.8	67.1	4.3	6.8%	63.3	3.8	6.0%

¹⁾ comprend l'aide pratique chrono et forfait, les grands nettoyages, la suppléance parentale et les veilles

Il est à relever que les heures facturées des prestations de soins sont supérieures aux heures prestées d'environ 7,3% représentant l'arrondi de facturation aux 5 minutes fixé par la LAMal.

En cohérence avec la limitation de la délivrance des prestations d'aide pratique hors soins, dans le contexte de prise en charge pluridisciplinaire, les heures facturées d'aide pratique diminuent par rapport à l'exercice 2013.

Concernant les prestations de repas, elles sont principalement de deux types : la livraison de repas à domicile et les repas « Autour d'une table » consommés, dans une approche communautaire, au restaurant. Comme le montre le graphique suivant, l'exercice 2014 dépasse de loin les objectifs fixés et réimprime une tendance à la hausse après une période de relative stagnation.



Les produits des prestations de sécurité à domicile sont composés des abonnements mensuels de location des appareils de sécurité et de diverses facturations liées aux installations d'appareils. Le nombre d'abonnements facturés, tout comme les produits, est en augmentation par rapport aux comptes précédents et au budget.

Les produits des unités d'accueil temporaire de répit (UATR) se composent essentiellement de prestations d'hébergement et de soins. L'exercice 2014 n'atteint pas le budget prévu mais dépasse le réalisé 2013 de plus de 1'300 nuitées. Ceci étant, **imad** a pris la mesure de la non atteinte du budget et a décidé, durant les périodes creuses, de procéder à la fermeture temporaire de l'UATR des Jumelles afin d'optimiser le taux d'occupation de ses structures, et corollairement l'allocation des ressources.

Il est à relever que le taux de réservation avant annulation⁵ est bien supérieur à celui correspondant aux journées facturées puisqu'il ascende à quasiment 84,4% (70,0% pour le taux correspondant aux journées facturées), soit un taux supérieur à l'objectif fixé dans le contrat de prestations pour 2014 (75%).

2.1.4 Pertes sur débiteurs et provision

En préambule, il est important de relever que l'application de la convention administrative nationale en 2011 a notamment systématisé la fourniture d'informations plus détaillées aux assureurs concernant les prestations délivrées et a déclenché des contrôles administratifs importants par les assurances et un accroissement important des limites de prise en charge.

⁵ Le taux d'occupation avant annulation est calculé sur la base des réservations effectuées avant défection pour des raisons d'hospitalisation, d'entrée en EMS ou encore non justifiées.

Sur l'exercice 2014, malgré une recrudescence des contestations des assurances et des demandes de documentation complémentaires, les pertes effectives enregistrées diminuent par rapport à l'exercice précédent de près de 150'000,- francs (- 29%).

Par ailleurs, il est observé une amélioration de la qualité des débiteurs. Ceci s'explique par un effet conjugué d'une diminution du volume de soldes ouverts de près de 7% et d'une amélioration de la distribution de ceux-ci dans la « balance âgée »⁶ faisant notamment suite à la révision de la procédure de suivi du contentieux réalisée durant l'exercice. Le montant de provision est ainsi revu à la baisse d'un peu moins de F 500'000,-.

2.2 Indemnités

(en millions de CHF)

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013	Ecart aux comptes
Indemnités	149.3	149.4	0.1	145.4	4.0

L'évolution de l'indemnité par rapport aux comptes 2013 résulte des éléments suivants :

- une augmentation de 25 EPT prévus au budget en lien avec l'augmentation des demandes de prestations ;
- la couverture partielle de l'augmentation des taux de cotisations à la caisse de prévoyance ainsi que des mécanismes salariaux ;
- la reconnaissance d'une partie des missions d'intérêt général dans le cadre du contrat de prestations 2012-2015.

L'écart au budget provient de la reclassification en « autres produits » de la refacturation aux communes des loyers des centres de maintien à domicile contrebalancé par la part d'indemnité supplémentaire octroyée pour le déblocage de la deuxième demi annuité⁷.

⁶ La balance âgée permet de suivre l'état des créances des clients en présentant le regroupement de celles-ci par ancienneté (moins de 60 jours, de 90 jours, etc.). Elle permet donc d'obtenir un état des retards de paiement.

⁷ Pour rappel, lors du vote du budget 2014 les annuités étaient octroyées dès le 1^{er} juillet 2014 (demi-annuité) alors qu'elles ont été finalement octroyées rétroactivement sur l'entier de l'exercice.

2.3 Autres produits

(en millions de CHF)

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013	Ecart aux comptes
Autres produits	0.5	1.1	0.6	1.1	0.1

L'écart au budget provient, comme annoncé au point précédent, de la reclassification de la refacturation aux communes des loyers des centres de maintien à domicile.

2.4 Evolution de la dotation et des charges de personnel

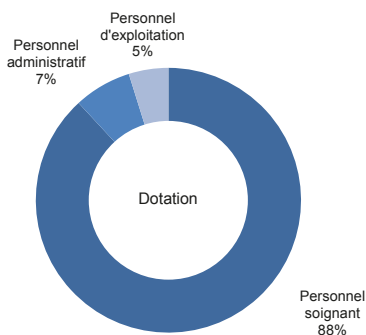
2.4.1 Evolution des équivalents plein-temps

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013	Ecart aux comptes
Personnel soignant	1'364.6	1'394.4	29.8	1'344.6	49.8
Personnel administratif	121.8	111.1	-10.7	117.9	-6.8
Personnel d'exploitation	79.4	76.2	-3.2	75.8	0.4
Total	1'565.8	1'581.7	15.9	1'538.3	43.4

La consommation d'EPT au 31 décembre 2014 est de 1'581,6 soit en dépassement de 15,8 EPT, dépassement autorisé par le DEAS en cours d'exercice afin de faire face à l'augmentation de prestations. La consommation moyenne 2014 s'établit à 1'552,5 EPT.

Les EPT alloués au personnel soignant ont augmentés de près de 50 EPT par rapport à 2013.

La répartition de la dotation en personnel est la suivante :



2.4.2 Evolution des charges de personnel

Pour mémoire, les charges de personnel représentent près de 90% des charges totales d'exploitation dont 93% d'EPT directement affectés au terrain.

(en millions de CHF)

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013	Ecart aux comptes
Salaires et charges sociales	185.1	184.6	-0.5	177.7	6.9
Autres charges de personnel	5.2	5.3	0.1	5.0	0.3
Total	190.4	190.0	-0.4	182.7	7.2

Les charges salariales sont inférieures au budget de 0,4 million de francs. Cet écart s'explique par plusieurs facteurs :

- hors charges sociales, des salaires sont supérieurs au budget de 0,5 million de francs. Concernant ce point il est à relever une consommation importante de dotation complémentaire⁸ compensée en partie par les indemnités journalières⁹. Cette consommation est le reflet :
 - o des effets de surcharge, en partie compensés en fin d'exercice suite à l'autorisation de dépassement de la dotation au budget 2014 ;
 - o des effets de l'augmentation du taux d'absence ;
- des charges sociales inférieures au budget en lien notamment avec la réduction technique linéaire appliquée globalement sur les charges salariales ;
- une diminution de la provision pour vacances prises, jours fériés et heures supplémentaires non récupérés.

Par rapport aux comptes 2013, les charges de personnel sont en augmentation en lien avec les facteurs suivants :

- l'évolution du nombre d'EPT engagés en cours d'exercice (43,4 EPT au 31 décembre 2014) ;
- l'octroi des mécanismes salariaux ;
- les charges sociales en lien avec les augmentations précitées ;
- l'augmentation du salaire coordonné (assiette) et des taux de cotisation de la caisse de prévoyance ainsi que l'augmentation de 0,4 point du taux d'allocation familiale.

Enfin, les autres charges de personnel sont quasi équivalentes au budget mais supérieures aux comptes de 0,3 million de francs en lien notamment avec les éléments suivants :

- un accroissement des charges de formation « sur mesure » (ou formations actions) délivrées par le centre de formation des HUG (gestion de la violence, santé mentale, etc.) ;
- des charges de « Plend » inférieures depuis l'introduction de la nouvelle loi cantonale sur la rente-pont AVS (B 5 20 – LRP) ;

⁸ La dotation complémentaire permet de faire face à l'absentéisme ainsi qu'aux effets, normalement temporaires, de surcharge. Il s'agit d'intérimaires et de contrats à durée déterminée. Cette dotation ne participe pas au calcul des EPT.

⁹ Les indemnités journalières reçues résultent de la prise en charge partielle de l'absentéisme dans le cadre des contrats signés avec les assurances.

- des charges liées à la fête du personnel réalisée bisannuellement et non lissées sur l'exercice précédent, mais prises complètement en charge au moment de sa survenance.

2.5 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent des charges en lien direct avec les prestations facturées aux clients ainsi que les charges d'entretien, l'acquisition de matériel, les amortissements ou encore les charges de l'administration.

(en millions de CHF)

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013	Ecart aux comptes
Autres charges d'exploitation	23.1	22.5	-0.6	21.7	0.8

Plusieurs facteurs expliquent l'écart au budget et, notamment :

- des charges d'amortissement inférieures au budget en lien avec la réalisation, en fin d'année¹⁰, des travaux concernant l'aménagement du 3^{ème} étage au centre administratif de Carouge pour la direction des structures intermédiaires et des prestations centralisées (DSIPC) ;
- des charges d'administration contenues grâce à la renégociation du mandat de révision des comptes ainsi qu'à des frais en lien avec la location des fibres optiques à l'Etat moins élevées que prévues ;
- ces effets sont en partie contrebalancés par des charges en lien avec les prestations en hausse notamment au vu du volume de repas à domicile réalisé.

L'écart aux comptes est, quant à lui, expliqué principalement par l'augmentation des charges en lien avec l'augmentation des prestations.

¹⁰ Le budget est élaboré en prenant comme hypothèse que les dépenses d'investissements seront réparties uniformément tout au long de l'année.

2.6 Produits et charges hors exploitation

(en millions de CHF)

	Budget 2014	Comptes 2014	<i>Ecart au budget</i>	Comptes 2013	<i>Ecart aux comptes</i>
Hors exploitation	-	-0.1	-0.1	-1.6	1.5

L'écart aux comptes provient de l'ajustement, en 2013, de la provision pour vacances non prises et jours fériés non récupérés.



imad
Avenue Cardinal-Mermillod 36
CP 1731
1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Etats financiers 2014

Bilan

ACTIF	Notes	Comptes 2014	Comptes 2013
Actif circulant		47'134'859	40'188'505
Liquidités	1	34'261'021	26'204'586
Débiteurs	2	10'276'755	10'649'113
Autres créances à court terme	3	1'238'656	1'440'633
Stocks	4	73'995	70'848
Autres actifs circulants	5	1'284'433	1'823'324
Actifs immobilisés	6	8'328'274	9'836'272
Immobilisations corporelles		7'021'334	8'396'677
Immobilisations incorporelles		1'306'941	1'439'596
TOTAL DE L'ACTIF		55'463'133	50'024'777
PASSIF			
Fonds étrangers		39'020'497	37'424'248
Fournisseurs	7	13'387'420	10'421'659
Provisions à court terme	8	5'191'767	5'734'770
Autres engagements à court terme	9	2'514'321	2'251'029
Total des fonds étrangers à court terme		21'093'508	18'407'458
Indemnités non dépensées à restituer	10	4'332'593	3'051'890
Provisions à long terme	11	5'714'895	6'834'603
Indemnités d'investissement	12	7'474'389	8'708'340
Total des fonds étrangers à long terme		17'521'878	18'594'834
Fonds affectés	13	405'112	421'957
Fonds propres	14	16'442'636	12'600'529
Fonds propres		12'600'529	9'775'904
Résultat de l'exercice		3'842'108	2'824'625
TOTAL DU PASSIF		55'463'133	50'024'777

Comptes de profits et pertes

	Notes	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget		Comptes 2013
Produits de la facturation	15	63'775'425	67'270'362	3'494'937	5.5%	63'499'946
Pertes sur débiteurs	16	-956'631	-185'828	770'803	-80.6%	-220'017
Indemnités	17	149'329'552	149'413'076	83'524	0.1%	145'424'611
Autres produits	18	545'200	1'132'586	587'386	107.7%	1'068'065
Total des produits d'exploitation		212'693'546	217'630'196	4'936'650	2.3%	209'772'605
Salaires et charges sociales	19	185'145'219	184'632'819	-512'400	-0.3%	177'698'724
Autres charges du personnel	20	5'217'300	5'320'570	103'270	2.0%	5'038'267
Total des charges de personnel		190'362'519	189'953'388	-409'131	-0.2%	182'736'991
Charges de matière et de sous-traitance	21	7'860'782	7'941'253	80'471	1.0%	7'544'993
Autres charges en lien avec les prestations	22	5'172'439	5'266'855	94'415	1.8%	4'880'831
Entretien et réparation	23	688'000	610'416	-77'585	-11.3%	623'902
Matériel et équipement non activé	24	158'000	191'888	33'888	21.4%	271'376
Amortissements	25	4'050'000	3'694'768	-355'232	-8.8%	3'666'030
Charges des locaux	26	2'711'000	2'696'885	-14'115	-0.5%	2'859'951
Charges de l'administration	27	2'210'789	1'855'239	-355'550	-16.1%	1'612'981
Assurances, taxes, impôts et autres charges	28	230'017	214'359	-15'658	-6.8%	190'419
Total des autres charges		23'081'027	22'471'662	-609'365	-2.6%	21'650'483
Total des charges d'exploitation		213'443'546	212'425'050	-1'018'496	-0.5%	204'387'474
Résultat d'exploitation		-750'000	5'205'146	5'955'146		5'385'131
Résultat financier	29	0	1'221	1'221		1'226
Produits exceptionnels		0	186'158	186'158		275'300
Charges exceptionnelles		0	281'294	281'294		1'904'503
Résultat exceptionnel	30	0	-95'136	-95'136		-1'629'203
Résultat des fonds affectés	31	0	11'580	11'580		9'012
Résultat de l'exercice avant répartition		-750'000	5'122'811	5'872'811		3'766'166
J. Part revenant à l'Etat	32		1'280'703			941'541
Résultat de l'exercice			3'842'108			2'824'625

Tableau de flux de trésorerie

	Comptes 2014	Comptes 2013
Activité d'exploitation		
Résultat du compte de profits et pertes	3'842'108	2'824'625
+ Amortissements	3'694'768	3'666'030
+ dotation à provisions	-	2'001'185
- dissolution de provisions	-2'146'310	-1'543'021
+ autres charges non monétaires (ex. Pertes non réalisées sur actifs)	-	-
- autres revenus non monétaires (ex. gains non réalisés sur actifs)	-	-
= Autofinancement	5'390'566	6'948'819
Variation de l'actif circulant		
Variation des actifs circulants	1'593'680	193'367
Variation des engagements à court terme	3'212'208	3'053'015
= Total variation actif et passif circulant	4'805'888	3'246'382
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	10'196'454	10'195'201
Activité d'investissement		
Investissements net	-3'420'721	-3'736'264
Variation des placements	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-3'420'721	-3'736'264
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	6'775'733	6'458'937
Variation des engagements à moyen et long terme	1'280'703	941'541
+ Apport en capital	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	1'280'703	941'541
Variation nette des liquidités	8'056'436	7'400'478
Disponibilité au début de l'exercice	26'204'586	18'804'108
Disponibilité à la fin de l'exercice	34'261'021	26'204'586

Variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves	Fonds propres libres	Total
Solde au 1er janvier 2013	100'000	748'563	8'927'340	9'775'904
Utilisation réserve de réévaluation		-179'524	179'524	-
Résultat net de l'exercice			2'824'625	2'824'625
Solde au 1^{er} janvier 2014	100'000	569'040	11'931'489	12'600'529
Utilisation réserve de réévaluation		-153'444	153'444	-
Résultat net de l'exercice			3'842'108	3'842'108
Solde au 31 décembre 2014	100'000	415'596	15'927'041	16'442'636

B. Présentation et principes comptables

Présentation

Les missions de imad

L'institution genevoise de maintien à domicile (**imad**), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011 avec une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2013, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé.

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

- soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,

- aide et suppléance (aide aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- livraison de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées,
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR).

Organisation de l'institution

Les organes de l'institution sont :

- le conseil d'administration ;
- la direction générale ;
- l'organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'Etat par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce (CH 660 2070012 2).

L'adresse légale de l'institution est :

Institution genevoise de maintien à domicile, avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge

Membres du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration figure dans l'arrêté du Conseil d'Etat n°5524-2014 du 25 juin 2014.

A la date du 31 décembre 2014, le conseil d'administration est composé comme suit :

Président : M. Sella Moreno *
Vice-président : M. Raemy Serge
Secrétaire : M. Aegerter Philippe
Membres : M. Baertschi François
 Dr. Châtelain Didier
 Mme De Clavière Sabine
 M. Dunner Christophe *
 Mme Engelberts Marie-Thérèse
 Mme Fischer-Lagabi Malika
 Mme Khaouchi Corinne
 Mme Longet-di Pietro Sandrine
 Mme Michaud-Ansermet Eliane*
 M. Nouicer Radhouane
 M. Ricou Lionel

* : membres du comité d'audit

Organe de révision

L'organe de révision de **imad** est PricewaterhouseCoopers SA (CHE-390.062.005), à Genève

Indications sur l'évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé. Une

nouvelle cartographie des risques a été établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de **imad**.

Principes comptables et d'évaluation

Principes de base

L'institution, en application des articles 3, 6 et 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations figurant à l'article 7 du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers 2014, présentés en francs suisses, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de façon linéaire sur la durée de location.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût

d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés.

Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

Equipement	Durée
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	3-5 ans
Equipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immobilisations incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans
Installations et agencements	10 ans

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'Etat de Genève sont calculés par l'institution.

Reconnaissance du revenu

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a trois principales sources de revenus :

- les prestations facturées aux clients et à leurs assurances ;
- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal ;
- les dons et legs.

Provisions

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagement concernant les retraites

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en

résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, alinéa 1 lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi liés aux institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (IPSAS 25) ». Toutefois, le montant de ces engagements figure en note annexe.

Parties liées

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'Etat de Genève en tant qu'entité contrôlante ;
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat ;
- les membres du conseil d'administration ;
- le comité de direction.

Les conditions de rémunération des membres du conseil d'administration sont fixées par arrêté du Conseil d'Etat.

A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction

découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

Risques financiers

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'Etat de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques ;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée aux risques de change. L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses ;
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des clients dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

C. Notes annexes aux états financiers

Note 1: Liquidités

	2014	2013	Ecart
Caisses	24'856	19'081	5'775
Comptes postaux	752'116	3'367'953	-2'615'837
Comptes courants bancaires	332'132	311'866	20'266
Cash-pooling	33'151'917	22'505'685	10'646'232
Total	34'261'021	26'204'586	8'056'436

Les liquidités de **imad** sont en augmentation durant l'année en lien avec le résultat d'exploitation. Depuis le 1^{er} juin 2011 et suite à la signature d'une convention avec l'Etat, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'Etat de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 2 : Débiteurs

	2014	2013	Ecart
Débiteurs clients et institutionnels	10'165'135	10'874'509	-709'374
Débiteurs repas	1'059'862	1'146'169	-86'308
Débiteurs sécurité à domicile	190'877	-19'671	210'548
Débiteurs UATR	152'282	423'105	-270'824
Provision pour débiteurs douteux	-1'291'401	-1'775'000	483'599
Total	10'276'755	10'649'113	-372'358

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées irrécouvrables. L'ajustement de la provision provient d'une diminution des créances ouvertes à la fin de l'année ainsi que d'une amélioration de la qualité des débiteurs.

Note 3 : Autres créances à court terme

	2014	2013	Ecart
Avance au personnel	-40'202	-17'657	-22'545
Impôt anticipé	2'596	2'157	439
Facturation aux partenaires	135'288	72'225	63'063
Avance de trésorerie à FSASD	-927	-67'059	66'133
Débiteur Etat de Genève	1'141'901	1'450'968	-309'067
Total	1'238'656	1'440'633	-201'977

Le solde « débiteur Etat de Genève » est constitué de l'indemnité à recevoir de l'Etat de Genève en lien avec les indemnités d'investissement allouées.

Note 4 : Stocks

	2014	2013	Ecart
Moyens auxiliaires d'ergothérapie	73'995	70'848	3'146
Total	73'995	70'848	3'146

Note 5 : Autres actifs circulants

	2014	2013	Ecart
Charges payées d'avance	211'778	157'261	54'517
Indemnités d'assurance à recevoir	134'875	1'195'016	-1'060'141
Autres produits à recevoir	937'779	471'047	466'732
Total	1'284'433	1'823'324	-538'892

La variation des « Indemnités d'assurance à recevoir » provient du paiement anticipé des indemnités maladies et accidents dans le cadre du changement d'assurance au 1er janvier 2015. La variation des « Autres produits à recevoir » provient de l'encaissement pour 2013 et 2014 des loyers des centres de maintien à domicile (CMD), dont les baux ont été repris par imad.

Note 6 : Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01.01.2013	12'488'681	7'245'458	782'708	2'648'673	23'165'520
Investissements	1'856'432	246'922	38'818	467'900	2'610'072
Cessions	-185'025	-20'263	-55'067	-413	-260'767
Valeur brute au 31.12.2013	14'160'089	7'472'116	766'459	3'116'160	25'514'825
Amortissements cumulés	-8'321'658	-5'232'612	-443'708	-1'680'574	-15'678'552
Valeur nette au 31.12.2013	5'838'431	2'239'504	322'751	1'435'586	9'836'272
Valeur brute au 01.01.2014	14'160'089	7'472'116	766'459	3'116'160	25'514'825
Investissements	1'056'214	666'823	7'390	447'996	2'178'423
Cessions	-919'024	-28'439	-43'106	-64'438	-1'055'007
Valeur brute au 31.12.2014	14'297'279	8'110'501	730'742	3'499'718	26'638'240
Amortissements cumulés	-9'980'147	-5'621'123	-515'918	-2'192'778	-18'309'966
Valeur nette au 31.12.2014	4'317'132	2'489'378	214'825	1'306'941	8'328'274

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur comptable.

Les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2008 ont été valorisés à la valeur historique selon l'inventaire des biens effectué en 2005 et tenu à jour. L'ensemble des biens acquis en lien avec les indemnités d'investissement a été activé en conformité avec les normes comptables internationales IPSAS. Le montant de l'indemnité d'investissement reçu est reconnu en fonds étrangers à long terme au passif du bilan.

Les couvertures d'assurance incendie des immobilisations corporelles portent sur les valeurs suivantes :

	2014	2013	Ecart
Matériel informatique	3'700'000	3'700'000	0
Mobilier divers et matériel technique	15'000'000	15'000'000	0
Total	18'700'000	18'700'000	0

Note 7 : Fournisseurs

	2014	2013	Ecart
Fournisseurs	10'316'902	9'674'333	642'569
Créanciers charges sociales	3'070'519	747'326	2'323'193
Total	13'387'420	10'421'659	2'965'761

La rubrique « Fournisseurs » enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre 2014. Les cotisations à la CPEG étant dues, depuis le 1^{er} janvier 2014, sur les douze mois de l'année (précédemment versées de février à novembre), la majeure partie de l'augmentation des « Créanciers charges sociales » est représentée par les cotisations à la caisse de prévoyance du mois de décembre payées en janvier 2015.

Note 8 : Provisions à court terme

	2014	2013	Ecart
Provision pour vacances non prises	2'082'100	2'164'094	-81'994
Provision pour heures supplément.	1'396'080	1'772'808	-376'728
Provision pour jours fériés non pris	1'713'587	1'797'868	-84'281
Total	5'191'767	5'734'770	-543'003

La reprise de vacances, jours fériés et heures supplémentaires explique la variation de la provision susmentionnée.

Note 9 : Autres engagements à court terme

	2014	2013	Ecart
Charges à payer	2'514'321	2'248'339	265'981
Produits reçus d'avance	0	2'690	-2'690
Total	2'514'321	2'251'029	263'291

Les « charges à payer » sont essentiellement composées des indemnités salariales qui seront payées en janvier 2015, des honoraires de l'organe de révision et de charges diverses en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires.

Note 10 : Indemnités non dépensées à restituer

	2014	2013	Ecart
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestation	4'332'593	3'051'890	1'280'703
Total	4'332'593	3'051'890	1'280'703

Le solde au 31 décembre 2014 enregistre la part d'indemnité concernant les exercices 2012 à 2014 à restituer à l'Etat à l'échéance du contrat de prestations 2012 à 2015.

L'augmentation représente les 25% du résultat de l'exercice 2014.

Note 11 : Provisions à long terme

	2014	2013	Ecart
Provision engagements retraites anticipées - rente-pont AVS	5'714'895	6'834'603	-1'119'708
Total	5'714'895	6'834'603	-1'119'708

La rubrique « Provision pour engagement retraites anticipées – rente-pont AVS » représente l'engagement financier pris par imad pour l'ensemble de la durée des retraites anticipées octroyées jusqu'au 31 décembre 2014.

Note 12 : Indemnités d'investissement

La rubrique « Indemnités d'investissement » correspond aux indemnités d'investissement financées par l'Etat diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés (voir actifs immobilisés).

Note 13 : Fonds affectés

	Fonds Berger	Fonds Handicapés	Fonds de secours	Fonds Graetz	Fonds TPG	Fonds Umus
Solde au 01.01.2013	299'209	50'000	43'107	30'000	0	4'653
Attribution	158	0	0	20'000	25'000	0
Utilisation	10'434	0	0	30'724	0	0
Amortissement	5'907	0	0	0	2'917	188
Solde au 31.12.2013	283'025	50'000	43'107	19'276	22'083	4'465
Solde au 01.01.2014	283'025	50'000	43'107	19'276	22'083	4'465
Attribution	128	0	0	20'000	0	0
Utilisation	10'872	0	0	14'521	0	0
Amortissement	5'907	0	0	0	5'000	673
Solde au 31.12.2014	266'374	50'000	43'107	24'755	17'083	3'792

Un montant de F 16'779,- (dont F 5'907,- d'amortissement de biens activés financés par le fonds) a été utilisé en déduction du fond Berger en lien avec les repas à domicile. Un montant de F 5'000,-, représentant l'amortissement de vélos électriques dans le cadre d'un fond accordé par les TPG pour la mobilité professionnelle a été comptabilisé. Un montant de F 673,- en déduction du fonds Umus a été utilisé pour couvrir des frais en lien avec le client lors d'intervention de l'unité mobile d'urgences sociales. Enfin, le fonds Graetz en lien avec des demandes clients concernant des biens de première nécessité a été utilisé pour un montant de F 14'521,- et réalimenté de F 20'000,-.

Note 14 : Réserves, capital et résultat de l'exercice

La variation de la rubrique est explicitée dans le cadre du tableau de variation des capitaux propres et provient de l'enregistrement du résultat de l'exercice.

Note 15 : Produits de la facturation

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Sécurité à domicile	1'701'492	1'721'646	20'154	1'696'395
Repas à domicile	6'414'936	6'635'897	220'961	6'414'707
Grands nettoyages	323'090	273'543	-49'547	328'923
Immeubles avec encadrement	690'621	636'757	-53'864	589'741
UATR	1'406'095	1'226'352	-179'743	1'131'665
Soins infirmiers	17'324'210	18'948'299	1'624'089	17'783'496
Soins de base	18'122'499	19'466'213	1'343'714	17'861'203
Aide et suppléance	11'122'016	11'304'086	182'070	11'200'596
Ergothérapie	1'051'101	987'518	-63'583	870'936
Gardes de nuit	19'336	11'582	-7'754	18'747
Contribution du client et autres recettes clients	5'467'745	5'809'989	342'244	5'396'757
Rendez-vous non décommandés	132'284	248'482	116'198	206'783
Total	63'775'425	67'270'362	3'494'937	63'499'946

Les revenus sont détaillés selon les prestations réalisées et facturables par l'institution.

Note 16 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Pertes sur débiteurs	-956'631	-292'706	663'925	-389'208
Pertes sur débiteurs assurance	0	-376'722	-376'722	-528'809
Variation de la provision	0	483'599	483'599	698'000
Total	-956'631	-185'828	770'803	-220'017

La variation de la provision s'explique par le passage en perte d'un certain nombre de situations contestées par les assureurs. Toutefois, la révision du risque de pertes sur débiteurs douteux a, elle, été revue à la baisse en lien notamment avec l'amélioration de la qualité des débiteurs de la clientèle privée.

Note 17 : Indemnités

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Indemnités communales	546'800	0	-546'800	0
Indemnité cantonale	145'114'580	146'010'196	895'616	141'702'620
Indemnités non monétaires	0	0	0	391'790
Produits différés d'indemnités d'investissements	3'668'172	3'402'880	-265'292	3'330'201
Total	149'329'552	149'413'076	83'524	145'424'611

La rubrique indemnités communales budgétisait initialement le montant de loyers des CMD comptabilisés en 2014 sous « autres produits » (cf. note 18).

Les « produits différés d'indemnités d'investissements » compris dans l'indemnité cantonale compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois d'investissement.

En application de l'article 44 de la LGAF, les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dès 2014 dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires font l'objet d'information dans les notes annexes et concernent :

- la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant de F 391'790 (comptabilisé en 2013) ;
- la mise à disposition des locaux par les communes pour les antennes de maintien à domicile sans contrepartie financière directe mais pour un montant de loyers annuels estimés à environ 3,2 millions de francs. Cette valorisation est basée sur des données connues pour les locaux sur le territoire de la Ville de Genève (environ 40% des surfaces totales) et sur une estimation pour les autres antennes. La surface totale est d'environ 8'630 m² et un montant de loyer moyen de 350,- est retenu pour les locaux hors Ville de Genève.

Note 18 : Autres produits

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Ventes au personnel et autres charges remboursées	37'000	28'688	-8'312	37'882
Prestations à des tiers	168'200	152'575	-15'625	329'085
Commissions et rétrocessions, autres produits	280'000	736'667	456'667	526'576
Participation FFPP et autres	60'000	209'394	149'394	168'719
Dons et legs	0	5'261	5'261	5'803
Total	545'200	1'132'586	587'386	1'068'065

La rubrique « prestations à des tiers » contient notamment la refacturation des frais téléphoniques aux partenaires de l'institution.

Une participation du fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) a été versée pour la formation passerelle des assistantes en soins et santé communautaire.

Dans les autres produits, un versement a été effectué par l'association des communes genevoises via l'Etat de Genève pour les loyers des centres de maintien à domicile d'Onex, de Pâquis, des Eaux-Vives et de Carouge.

Note 19 : Salaires et charges sociales

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Personnel soignant	129'633'734	128'657'849	-975'885	124'899'312
Personnel administratif	15'696'073	14'413'790	-1'282'283	14'879'950
Pers. économat et technique	7'254'525	7'051'943	-202'582	6'005'351
Charges sociales	35'060'887	34'509'237	-551'650	31'914'111
Retenue technique linéaire	-2'500'000	0	2'500'000	0
Total	185'145'219	184'632'819	-512'400	177'698'724

La rémunération des collaborateurs est conforme à l'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC).

Les jetons de présence versés aux 14 membres du Conseil d'administration¹¹ s'élèvent à F 182'791,- pour l'exercice 2014 (F 198'500,- en 2013). La rémunération des 7 membres (en dotation moyenne sur l'année 2014, 6.5 EPT) au 31 décembre 2014 du comité de direction s'établit à F 1'596'781,- (F 1'493'777,- en 2013).

Note 20 : Autres charges du personnel

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Frais de recrutement	110'000	222'622	112'622	77'523
Frais de formation et congrès	1'100'000	1'016'773	-83'227	754'328
Frais de déplacement	1'660'000	1'480'185	-179'815	1'472'422
Retraites anticipées (plend)	1'750'000	1'824'843	74'843	2'449'024
Autres charges de personnel	597'300	776'147	178'847	284'970
Total	5'217'300	5'320'570	103'270	5'038'267

Note 21 : Charges de matière et de sous-traitance

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Aide et soins	582'497	638'516	56'019	577'752
Ergothérapie	210'663	177'884	-32'779	169'564
Sécurité à domicile	319'000	306'284	-12'716	288'964
Repas à domicile et UATR	5'616'504	5'739'673	123'169	5'484'421
Repas "autour d'une table"	150'756	189'107	38'351	182'557
Grands nettoyages	144'351	106'121	-38'230	147'587
Repas immeubles avec encadrement social	799'452	763'636	-35'816	668'560
Frais divers chez ou pour les clients	37'559	20'033	-17'526	25'588
Total	7'860'782	7'941'253	80'471	7'544'993

Les charges de matière et de sous-traitance sont en lien direct avec les prestations facturées aux clients.

¹¹ A noter que la représentante du personnel ne perçoit pas de jetons.

Note 22 : Autres charges en lien avec les prestations

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Matériel de bureau	458'697	473'433	14'736	434'805
Frais de téléphone	1'507'742	1'490'903	-16'839	1'481'646
Frais de communication	618'000	315'487	-302'513	422'286
Maintenance logiciel	1'540'000	1'826'259	286'259	1'468'579
Charges de mobilité professionnelle	1'048'000	1'160'772	112'772	1'073'515
Total	5'172'439	5'266'855	94'415	4'880'831

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges en lien avec la délivrance des prestations que ce soit la fourniture de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication ainsi que la maintenance des logiciels métiers et les frais de mobilité pour les professionnels du terrain.

Les frais de communication sont inférieurs au budget du fait de dépenses prévues dans le cadre de la création du nouveau site internet et des médias sociaux reportés en 2015.

Les frais de maintenance de logiciel supérieurs au budget sont en lien avec une redéfinition des contrats de maintenance, assistance et support de l'application nomade métier ainsi que des frais de corrections et optimisation des processus de celle-ci.

Note 23 : Entretien et réparation

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Matériel et équipements	466'000	252'153	-213'847	404'387
Mobilier	4'000	5'140	1'140	3'253
Installation et agencement	163'000	263'145	100'145	126'882
Véhicules	45'000	78'724	33'724	84'750
Outils de saisie mobile	10'000	11'253	1'253	4'629
Total	688'000	610'416	-77'585	623'902

L'écart au budget sur le matériel et équipement provient de la résiliation de contrats de maintenance informatique en lien avec le transfert de la gestion du réseau informatique à la direction générale des systèmes d'information de l'Etat.

Note 24 : Matériel et équipement non activés

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Matériel et équipements	103'000	76'340	-26'660	208'028
Mobilier	18'000	38'798	20'798	8'919
Installation et agencement	16'000	20'519	4'519	13'026
Véhicules	7'000	16'254	9'254	11'178
Outils de saisie mobile	0	31'721	31'721	0
Logiciel non activé	14'000	8'257	-5'743	30'224
Total	158'000	191'888	33'888	271'376

Cette rubrique enregistre l'achat de matériel et équipement sous le seuil de matérialité.

Note 25 : Amortissement

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	0	3'167'851	3'167'851	3'293'420
Amortissement hors crédit d'investissement	4'050'000	274'047	-3'775'953	331'876
Désinvestissement	0	252'870	252'870	40'733
Total	4'050'000	3'694'768	-355'232	3'666'030

L'écart au budget provient essentiellement de la réalisation, en fin d'exercice uniquement, de travaux concernant l'aménagement du 3ème étage au centre administratif de Carouge pour la direction des structures intermédiaires et des prestations centralisées. En effet, le budget est élaboré en prenant comme hypothèse une répartition linéaire annuelle des dépenses.

Note 26 : Charges des locaux

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Loyers et charges locatives	2'275'000	2'274'598	-402	2'441'459
Nettoyage des locaux	196'000	211'359	15'359	199'487
Electricité	170'000	125'353	-44'648	136'954
Articles ménagers	70'000	85'576	15'576	82'051
Total	2'711'000	2'696'885	-14'115	2'859'951

Les loyers et charges locatives concernent les locaux de l'institution non financés par les communes. Voir note 18 concernant la mise à disposition sans contrepartie des locaux des antennes de maintien à domicile par ces dernières.

Note 27 : Charges de l'administration

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Frais de poursuites	43'000	28'006	-14'994	31'032
Journaux et documentation professionnelle	23'000	23'370	370	22'466
Conseil d'administration et organe de révision	378'950	263'144	-115'806	272'479
Prestations administratives de tiers	1'093'000	1'037'972	-55'028	705'749
Frais informatique	11'000	10'000	-1'000	10'000
Frais location réseau informatique	477'000	346'365	-130'635	437'159
Autres frais d'administration	184'839	146'382	-38'457	134'097
Total	2'210'789	1'855'239	-355'550	1'612'981

Le budget 2014 du conseil d'administration a été estimé avant le transfert de patrimoine de la FSASD à **imad** et les coûts sont inférieurs à l'estimation. Les coûts de l'organe de révision sont inférieurs au budget en lien avec l'appel d'offre et le changement de réviseur.

Note 28 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Primes d'assurances	69'000	66'009	-2'991	70'781
Taxes et redevances	112'917	32'105	-80'812	78'412
Sécurité d'exploitation et surveillance	30'000	23'235	-6'765	19'703
Evacuation des déchets	10'000	69'782	59'782	10'474
Autres charges d'exploitation	8'100	23'228	15'128	11'048
Total	230'017	214'359	-15'658	190'419

La part de redistribution aux entreprises de la taxe sur le CO2, mise en déduction des taxes et redevances, a augmenté de manière importante entre 2013 et 2014 suite à l'augmentation du montant de prélèvement de cette taxe de F 36,- à F 60,- à la tonne de CO2. Ceci explique la majeure partie de l'écart aux comptes.

Note 29 : Charges et produits financiers

Cette rubrique enregistre les intérêts sur les comptes courants postaux et bancaires ne faisant pas partie de la convention de cash-pooling.

Note 30 : Charges et produits exceptionnels

Les « Charges exceptionnelles » sont en lien avec des charges d'exercices antérieurs ainsi que les décomptes 2014 de charges sociales.

Les « Produits exceptionnels » sont en lien avec des produits d'exercices antérieurs et des remboursements d'assurance.

Note 31 : Résultat des fonds affectés

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les mouvements sur les fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice. Le résultat sur fonds affectés permet la couverture des amortissements des biens activés financés par les fonds (voir note 13).

Note 32 : Part revenant à l'Etat

L'exercice 2014 se solde par un résultat avant répartition de F 5'122'811,- auquel il convient de retrancher, selon l'article 12, chiffre 4 du contrat de prestations 2012 à 2015, la part de bénéfice revenant à l'Etat de Genève d'un montant de F 1'280'703,-.

D. Autres engagements et divers

Engagements hors bilan

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'État de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'État, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de **imad** ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à 193,8 millions de francs (214,6 millions valeur au 31.12.2013 CEH et CIA).

Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	2'276'650	5'314'919	0
Location vélos et VAE	227'044	703'678	0
Location véhicules	558'474	503'538	0
Total	3'062'168	6'522'135	0

Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.



*Institution genevoise de maintien
à domicile
Carouge*

*Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration
sur les comptes annuels 2014*



Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration de
l'Institution genevoise de maintien à domicile
Carouge

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 17 à 41 de l'institution genevoise de maintien à domicile, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie, la variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève ainsi qu'aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

A blue ink signature of Philippe Tzaud is written over a light blue grid background. To the right of the signature is a red circular stamp with a white cross, indicating a Swiss official seal.

Philippe Tzaud
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A blue ink signature of Nicolas Biderbost is written over a light blue grid background. To the right of the signature is a red circular stamp with a white cross, indicating a Swiss official seal.

Nicolas Biderbost
Expert-réviseur

Genève, le 12 mars 2015



***Institution genevoise de maintien
à domicile
Carouge***

***Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration
sur les comptes annuels 2014***



Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration de
Institution genevoise de maintien à domicile
Carouge

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution genevoise de maintien à domicile, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie, la variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève ainsi qu'aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Handwritten signature of Philippe Tzaud in blue ink.

Philippe Tzaud
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Handwritten signature of Nicolas Biderbost in blue ink.

Nicolas Biderbost
Expert-réviseur

Genève, le 12 mars 2015

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie, variation des fonds propres et annexe)



imad
Avenue Cardinal-Mermillod 36
CP 1731
1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Etats financiers 2014

Bilan

ACTIF	Notes	Comptes 2014	Comptes 2013
Actif circulant		47'134'859	40'188'505
Liquidités	1	34'261'021	26'204'586
Débiteurs	2	10'276'755	10'649'113
Autres créances à court terme	3	1'238'656	1'440'633
Stocks	4	73'995	70'848
Autres actifs circulants	5	1'284'433	1'823'324
Actifs immobilisés	6	8'328'274	9'836'272
Immobilisations corporelles		7'021'334	8'396'677
Immobilisations incorporelles		1'306'941	1'439'596
TOTAL DE L'ACTIF		55'463'133	50'024'777
<hr/>			
PASSIF			
Fonds étrangers		39'020'497	37'424'248
Fournisseurs	7	13'387'420	10'421'659
Provisions à court terme	8	5'191'767	5'734'770
Autres engagements à court terme	9	2'514'321	2'251'029
Total des fonds étrangers à court terme		21'093'508	18'407'458
Indemnités non dépensées à restituer	10	4'332'593	3'051'890
Provisions à long terme	11	5'714'895	6'834'603
Indemnités d'investissement	12	7'474'389	8'708'340
Total des fonds étrangers à long terme		17'521'878	18'594'834
Fonds affectés	13	405'112	421'957
Fonds propres	14	16'442'636	12'600'529
Fonds propres		12'600'529	9'775'904
Résultat de l'exercice		3'842'108	2'824'625
TOTAL DU PASSIF		55'463'133	50'024'777

Comptes de profits et pertes

	Notes	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget		Comptes 2013
Produits de la facturation	15	63'775'425	67'270'362	3'494'937	5.5%	63'499'946
Pertes sur débiteurs	16	-956'631	-185'828	770'803	-80.6%	-220'017
Indemnités	17	149'329'552	149'413'076	83'524	0.1%	145'424'611
Autres produits	18	545'200	1'132'586	587'386	107.7%	1'068'065
Total des produits d'exploitation		212'693'546	217'630'196	4'936'650	2.3%	209'772'605
Salaires et charges sociales	19	185'145'219	184'632'819	-512'400	-0.3%	177'698'724
Autres charges du personnel	20	5'217'300	5'320'570	103'270	2.0%	5'038'267
Total des charges de personnel		190'362'519	189'953'388	-409'131	-0.2%	182'736'991
Charges de matière et de sous-traitance	21	7'860'782	7'941'253	80'471	1.0%	7'544'993
Autres charges en lien avec les prestations	22	5'172'439	5'266'855	94'415	1.8%	4'880'831
Entretien et réparation	23	688'000	610'416	-77'585	-11.3%	623'902
Matériel et équipement non activé	24	158'000	191'888	33'888	21.4%	271'376
Amortissements	25	4'050'000	3'694'768	-355'232	-8.8%	3'666'030
Charges des locaux	26	2'711'000	2'696'885	-14'115	-0.5%	2'859'951
Charges de l'administration	27	2'210'789	1'855'239	-355'550	-16.1%	1'612'981
Assurances, taxes, impôts et autres charges	28	230'017	214'359	-15'658	-6.8%	190'419
Total des autres charges		23'081'027	22'471'662	-609'365	-2.6%	21'650'483
Total des charges d'exploitation		213'443'546	212'425'050	-1'018'496	-0.5%	204'387'474
Résultat d'exploitation		-750'000	5'205'146	5'955'146		5'385'131
Résultat financier	29	0	1'221	1'221		1'226
Produits exceptionnels		0	186'158	186'158		275'300
Charges exceptionnelles		0	281'294	281'294		1'904'503
Résultat exceptionnel	30	0	-95'136	-95'136		-1'629'203
Résultat des fonds affectés	31	0	11'580	11'580		9'012
Résultat de l'exercice avant répartition		-750'000	5'122'811	5'872'811		3'766'166
J. Part revenant à l'Etat	32		1'280'703			941'541
Résultat de l'exercice			3'842'108			2'824'625

Tableau de flux de trésorerie

	Comptes 2014	Comptes 2013
Activité d'exploitation		
Résultat du compte de profits et pertes	3'842'108	2'824'625
+ Amortissements	3'694'768	3'666'030
+ dotation à provisions	-	2'001'185
- dissolution de provisions	-2'146'310	-1'543'021
+ autres charges non monétaires (ex. Pertes non réalisées sur actifs)	-	-
- autres revenus non monétaires (ex. gains non réalisés sur actifs)	-	-
= Autofinancement	5'390'566	6'948'819
Variation de l'actif circulant		
Variation des actifs circulants	1'593'680	193'367
Variation des engagements à court terme	3'212'208	3'053'015
= Total variation actif et passif circulant	4'805'888	3'246'382
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	10'196'454	10'195'201
Activité d'investissement		
Investissements net	-3'420'721	-3'736'264
Variation des placements	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-3'420'721	-3'736'264
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	6'775'733	6'458'937
Variation des engagements à moyen et long terme	1'280'703	941'541
+ Apport en capital	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	1'280'703	941'541
Variation nette des liquidités	8'056'436	7'400'478
Disponibilité au début de l'exercice	26'204'586	18'804'108
Disponibilité à la fin de l'exercice	34'261'021	26'204'586

Variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves	Fonds propres libres	Total
Solde au 1er janvier 2013	100'000	748'563	8'927'340	9'775'904
Utilisation réserve de réévaluation		-179'524	179'524	-
Résultat net de l'exercice			2'824'625	2'824'625
Solde au 1^{er} janvier 2014	100'000	569'040	11'931'489	12'600'529
Utilisation réserve de réévaluation		-153'444	153'444	-
Résultat net de l'exercice			3'842'108	3'842'108
Solde au 31 décembre 2014	100'000	415'596	15'927'041	16'442'636

B. Présentation et principes comptables

Présentation

Les missions de Imad

l'institution genevoise de maintien à domicile (Imad), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011 avec une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2013, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé.

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

- soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,

- aide et suppléance (aide aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- livraison de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées,
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR).

Organisation de l'institution

Les organes de l'institution sont :

- le conseil d'administration ;
- la direction générale ;
- l'organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'Etat par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce (CH 660 2070012 2).

L'adresse légale de l'institution est :

Institution genevoise de maintien à domicile, avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge

Membres du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration figure dans l'arrêté du Conseil d'Etat n°5524-2014 du 25 juin 2014.

A la date du 31 décembre 2014, le conseil d'administration est composé comme suit :

Président : M. Sella Moreno *

Vice-président : M. Raemy Serge

Secrétaire : M. Aegerter Philippe

Membres : M. Baertschi François
Dr. Châtelain Didier
Mme De Clavière Sabine
M. Dunner Christophe *
Mme Engelberts Marie-Thérèse
Mme Fischer-Lagabi Malika
Mme Khaouchi Corinne
Mme Longet-di Pietro Sandrine
Mme Michaud-Ansermet Eliane*
M. Nouicer Radhouane
M. Ricou Lionel

* : membres du comité d'audit

Organe de révision

L'organe de révision de imad est PricewaterhouseCoopers SA (CHE-390.062.005), à Genève

Indications sur l'évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé. Une

nouvelle cartographie des risques a été établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de imad.

Principes comptables et d'évaluation

Principes de base

L'institution, en application des articles 3, 6 et 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations figurant à l'article 7 du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers 2014, présentés en francs suisses, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de façon linéaire sur la durée de location.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût

d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés.

Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

Equipement	Durée
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	3-5 ans
Equipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immobilisations incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans
Installations et agencements	10 ans

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'Etat de Genève sont calculés par l'institution.

Reconnaissance du revenu

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a trois principales sources de revenus :

- les prestations facturées aux clients et à leurs assurances ;
- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal ;
- les dons et legs.

Provisions

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un évènement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagement concernant les retraites

L'ensemble des employés de Imad est affilié à la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'État de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'État, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en

résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, alinéa 1 lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi liés aux institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (IPSAS 25) ». Toutefois, le montant de ces engagements figure en note annexe.

Parties liées

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'Etat de Genève en tant qu'entité contrôlante ;
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat ;
- les membres du conseil d'administration ;
- le comité de direction.

Les conditions de rémunération des membres du conseil d'administration sont fixées par arrêté du Conseil d'Etat.

A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction

découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

Risques financiers

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'Etat de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques ;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée aux risques de change. L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses ;
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des clients dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

C. Notes annexes aux états financiers

Note 1: Liquidités

	2014	2013	Ecart
Caisses	24'856	19'081	5'775
Comptes postaux	752'116	3'367'953	-2'615'837
Comptes courants bancaires	332'132	311'866	20'266
Cash-pooling	33'151'917	22'505'685	10'646'232
Total	34'261'021	26'204'586	8'056'436

Les liquidités de imad sont en augmentation durant l'année en lien avec le résultat d'exploitation. Depuis le 1^{er} juin 2011 et suite à la signature d'une convention avec l'Etat, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'Etat de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 2 : Débiteurs

	2014	2013	Ecart
Débiteurs clients et institutionnels	10'165'135	10'874'509	-709'374
Débiteurs repas	1'059'862	1'146'169	-86'308
Débiteurs sécurité à domicile	190'877	-19'671	210'548
Débiteurs UATR	152'282	423'105	-270'824
Provision pour débiteurs douteux	-1'291'401	-1'775'000	483'599
Total	10'276'755	10'649'113	-372'358

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées irrécouvrables. L'ajustement de la provision provient d'une diminution des créances ouvertes à la fin de l'année ainsi que d'une amélioration de la qualité des débiteurs.

Note 3 : Autres créances à court terme

	2014	2013	Ecart
Avance au personnel	-40'202	-17'657	-22'545
Impôt anticipé	2'596	2'157	439
Facturation aux partenaires	135'288	72'225	63'063
Avance de trésorerie à FSASD	-927	-67'059	66'133
Débiteur Etat de Genève	1'141'901	1'450'968	-309'067
Total	1'238'656	1'440'633	-201'977

Le solde « débiteur Etat de Genève » est constitué de l'indemnité à recevoir de l'Etat de Genève en lien avec les indemnités d'investissement allouées.

Note 4 : Stocks

	2014	2013	Ecart
Moyens auxiliaires d'ergothérapie	73'995	70'848	3'146
Total	73'995	70'848	3'146

Note 5 : Autres actifs circulants

	2014	2013	Ecart
Charges payées d'avance	211'778	157'261	54'517
Indemnités d'assurance à recevoir	134'875	1'195'016	-1'060'141
Autres produits à recevoir	937'779	471'047	466'732
Total	1'284'433	1'823'324	-538'892

La variation des « Indemnités d'assurance à recevoir » provient du paiement anticipé des indemnités maladies et accidents dans le cadre du changement d'assurance au 1er janvier 2015. La variation des « Autres produits à recevoir » provient de l'encaissement pour 2013 et 2014 des loyers des centres de maintien à domicile (CMD), dont les baux ont été repris par imad.

Note 6 : Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01.01.2013	12'488'681	7'245'458	782'708	2'648'673	23'165'520
Investissements	1'856'432	246'922	38'818	467'900	2'610'072
Cessions	-185'025	-20'263	-55'067	-413	-260'767
Valeur brute au 31.12.2013	14'160'089	7'472'116	766'459	3'116'160	25'514'825
Amortissements cumulés	-8'321'658	-5'232'612	-443'708	-1'680'574	-15'678'552
Valeur nette au 31.12.2013	5'838'431	2'239'504	322'751	1'435'586	9'836'272
Valeur brute au 01.01.2014	14'160'089	7'472'116	766'459	3'116'160	25'514'825
Investissements	1'056'214	666'823	7'390	447'996	2'178'423
Cessions	-919'024	-28'439	-43'106	-64'438	-1'055'007
Valeur brute au 31.12.2014	14'297'279	8'110'501	730'742	3'499'718	26'638'240
Amortissements cumulés	-9'980'147	-5'621'123	-515'918	-2'192'778	-18'309'966
Valeur nette au 31.12.2014	4'317'132	2'489'378	214'825	1'306'941	8'328'274

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur comptable.

Les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2008 ont été valorisés à la valeur historique selon l'inventaire des biens effectué en 2005 et tenu à jour. L'ensemble des biens acquis en lien avec les indemnités d'investissement a été activé en conformité avec les normes comptables internationales IPSAS. Le montant de l'indemnité d'investissement reçu est reconnu en fonds étrangers à long terme au passif du bilan.

Les couvertures d'assurance incendie des immobilisations corporelles portent sur les valeurs suivantes :

	2014	2013	Ecart
Matériel informatique	3'700'000	3'700'000	0
Mobilier divers et matériel technique	15'000'000	15'000'000	0
Total	18'700'000	18'700'000	0

Note 7 : Fournisseurs

	2014	2013	Ecart
Fournisseurs	10'316'902	9'674'333	642'569
Créanciers charges sociales	3'070'519	747'326	2'323'193
Total	13'387'420	10'421'659	2'965'761

La rubrique « Fournisseurs » enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre 2014. Les cotisations à la CPEG étant dues, depuis le 1^{er} janvier 2014, sur les douze mois de l'année (précédemment versées de février à novembre), la majeure partie de l'augmentation des « Créanciers charges sociales » est représentée par les cotisations à la caisse de prévoyance du mois de décembre payées en janvier 2015.

Note 8 : Provisions à court terme

	2014	2013	Ecart
Provision pour vacances non prises	2'082'100	2'164'094	-81'994
Provision pour heures supplém.	1'396'080	1'772'808	-376'728
Provision pour jours fériés non pris	1'713'587	1'797'868	-84'281
Total	5'191'767	5'734'770	-543'003

La reprise de vacances, jours fériés et heures supplémentaires explique la variation de la provision susmentionnée.

Note 9 : Autres engagements à court terme

	2014	2013	Ecart
Charges à payer	2'514'321	2'248'339	265'981
Produits reçus d'avance	0	2'690	-2'690
Total	2'514'321	2'251'029	263'291

Les « charges à payer » sont essentiellement composées des indemnités salariales qui seront payées en janvier 2015, des honoraires de l'organe de révision et de charges diverses en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires.

Note 10 : Indemnités non dépensées à restituer

	2014	2013	Ecart
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestation	4'332'593	3'051'890	1'280'703
Total	4'332'593	3'051'890	1'280'703

Le solde au 31 décembre 2014 enregistre la part d'indemnité concernant les exercices 2012 à 2014 à restituer à l'Etat à l'échéance du contrat de prestations 2012 à 2015. L'augmentation représente les 25% du résultat de l'exercice 2014.

Note 11 : Provisions à long terme

	2014	2013	Ecart
Provision engagements retraites anticipées - rente-pont AVS	5'714'895	6'834'603	-1'119'708
Total	5'714'895	6'834'603	-1'119'708

La rubrique « Provision pour engagement retraites anticipées – rente-pont AVS » représente l'engagement financier pris par Imad pour l'ensemble de la durée des retraites anticipées octroyées jusqu'au 31 décembre 2014.

Note 12 : Indemnités d'investissement

La rubrique « Indemnités d'investissement » correspond aux indemnités d'investissement financées par l'Etat diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés (voir actifs immobilisés).

Note 13 : Fonds affectés

	Fonds Berger	Fonds Handicapés	Fonds de secours	Fonds Graetz	Fonds TPG	Fonds Umus
Solde au 01.01.2013	299'209	50'000	43'107	30'000	0	4'653
Attribution	158	0	0	20'000	25'000	0
Utilisation	10'434	0	0	30'724	0	0
Amortissement	5'907	0	0	0	2'917	188
Solde au 31.12.2013	283'025	50'000	43'107	19'276	22'083	4'465
Solde au 01.01.2014	283'025	50'000	43'107	19'276	22'083	4'465
Attribution	128	0	0	20'000	0	0
Utilisation	10'872	0	0	14'521	0	0
Amortissement	5'907	0	0	0	5'000	673
Solde au 31.12.2014	266'374	50'000	43'107	24'755	17'083	3'792

Un montant de F 16'779,- (dont F 5'907,- d'amortissement de biens activés financés par le fonds) a été utilisé en déduction du fond Berger en lien avec les repas à domicile. Un montant de F 5'000,-, représentant l'amortissement de vélos électriques dans le cadre d'un fond accordé par les TPG pour la mobilité professionnelle a été comptabilisé. Un montant de F 673,- en déduction du fonds Umus a été utilisé pour couvrir des frais en lien avec le client lors d'intervention de l'unité mobile d'urgences sociales. Enfin, le fonds Graetz en lien avec des demandes clients concernant des biens de première nécessité a été utilisé pour un montant de F 14'521,- et réalimenté de F 20'000,-.

Note 14 : Réserves, capital et résultat de l'exercice

La variation de la rubrique est explicitée dans le cadre du tableau de variation des capitaux propres et provient de l'enregistrement du résultat de l'exercice.

Note 15 : Produits de la facturation

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Sécurité à domicile	1'701'492	1'721'646	20'154	1'696'395
Repas à domicile	6'414'936	6'635'897	220'961	6'414'707
Grands nettoyeurs	323'090	273'543	-49'547	328'923
Immeubles avec encadrement	690'621	636'757	-53'864	589'741
UATR	1'406'095	1'226'352	-179'743	1'131'665
Soins infirmiers	17'324'210	18'948'299	1'624'089	17'783'496
Soins de base	18'122'499	19'466'213	1'343'714	17'861'203
Aide et suppléance	11'122'016	11'304'086	182'070	11'200'596
Ergothérapie	1'051'101	987'518	-63'583	870'936
Gardes de nuit	19'336	11'582	-7'754	18'747
Contribution du client et autres recettes clients	5'467'745	5'809'989	342'244	5'396'757
Rendez-vous non décommandés	132'284	248'482	116'198	206'783
Total	63'775'425	67'270'362	3'494'937	63'499'946

Les revenus sont détaillés selon les prestations réalisées et facturables par l'institution.

Note 16 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Pertes sur débiteurs	-956'631	-292'706	663'925	-389'208
Pertes sur débiteurs assurance	0	-376'722	-376'722	-528'809
Variation de la provision	0	483'599	483'599	698'000
Total	-956'631	-185'828	770'803	-220'017

La variation de la provision s'explique par le passage en perte d'un certain nombre de situations contestées par les assureurs. Toutefois, la révision du risque de pertes sur débiteurs douteux a, elle, été revue à la baisse en lien notamment avec l'amélioration de la qualité des débiteurs de la clientèle privée.

Note 17 : Indemnités

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Indemnités communales	546'800	0	-546'800	0
Indemnité cantonale	145'114'580	146'010'196	895'616	141'702'620
Indemnités non monétaires	0	0	0	391'790
Produits différés d'indemnités d'investissements	3'668'172	3'402'880	-265'292	3'330'201
Total	149'329'552	149'413'076	83'524	145'424'611

La rubrique indemnités communales budgétisait initialement le montant de loyers des CMD comptabilisés en 2014 sous « autres produits » (cf. note 18).

Les « produits différés d'indemnités d'investissements » compris dans l'indemnité cantonale compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois d'investissement.

En application de l'article 44 de la LGAF, les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dès 2014 dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires font l'objet d'information dans les notes annexes et concernent :

- la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant de F 391'790 (comptabilisé en 2013) ;
- la mise à disposition des locaux par les communes pour les antennes de maintien à domicile sans contrepartie financière directe mais pour un montant de loyers annuels estimés à environ 3,2 millions de francs. Cette valorisation est basée sur des données connues pour les locaux sur le territoire de la Ville de Genève (environ 40% des surfaces totales) et sur une estimation pour les autres antennes. La surface totale est d'environ 8'630 m² et un montant de loyer moyen de 350,- est retenu pour les locaux hors Ville de Genève.

Note 18 : Autres produits

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Ventes au personnel et autres charges remboursées	37'000	28'688	-8'312	37'882
Prestations à des tiers	168'200	152'575	-15'625	329'085
Commissions et rétrocessions, autres produits	280'000	736'667	456'667	526'576
Participation FFPP et autres	60'000	209'394	149'394	168'719
Dons et legs	0	5'261	5'261	5'803
Total	545'200	1'132'586	587'386	1'068'065

La rubrique « prestations à des tiers » contient notamment la refacturation des frais téléphoniques aux partenaires de l'institution.

Une participation du fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) a été versée pour la formation passerelle des assistantes en soins et santé communautaire.

Dans les autres produits, un versement a été effectué par l'association des communes genevoises via l'Etat de Genève pour les loyers des centres de maintien à domicile d'Onex, de Pâquis, des Eaux-Vives et de Carouge.

Note 19 : Salaires et charges sociales

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Personnel soignant	129'633'734	128'657'849	-975'885	124'899'312
Personnel administratif	15'696'073	14'413'790	-1'282'283	14'879'950
Pers. économat et technique	7'254'525	7'051'943	-202'582	6'005'351
Charges sociales	35'060'887	34'509'237	-551'650	31'914'111
Retenue technique linéaire	-2'500'000	0	2'500'000	0
Total	185'145'219	184'632'819	-512'400	177'698'724

La rémunération des collaborateurs est conforme à l'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC).

Les jetons de présence versés aux 14 membres du Conseil d'administration¹¹ s'élèvent à F 182'791,- pour l'exercice 2014 (F 198'500,- en 2013). La rémunération des 7 membres (en dotation moyenne sur l'année 2014, 6.5 EPT) au 31 décembre 2014 du comité de direction s'établit à F 1'596'781,- (F 1'493'777,- en 2013).

Note 20 : Autres charges du personnel

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Frais de recrutement	110'000	222'622	112'622	77'523
Frais de formation et congrès	1'100'000	1'016'773	-83'227	754'328
Frais de déplacement	1'660'000	1'480'185	-179'815	1'472'422
Retraites anticipées (plend)	1'750'000	1'824'843	74'843	2'449'024
Autres charges de personnel	597'300	776'147	178'847	284'970
Total	5'217'300	5'320'570	103'270	5'038'267

Note 21 : Charges de matière et de sous-traitance

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Aide et soins	582'497	638'516	56'019	577'752
Ergothérapie	210'663	177'884	-32'779	169'564
Sécurité à domicile	319'000	306'284	-12'716	288'964
Repas à domicile et UATR	5'616'504	5'739'673	123'169	5'484'421
Repas "autour d'une table"	150'756	189'107	38'351	182'557
Grands nettoyages	144'351	106'121	-38'230	147'587
Repas immeubles avec encadrement social	799'452	763'636	-35'816	668'560
Frais divers chez ou pour les clients	37'559	20'033	-17'526	25'588
Total	7'860'782	7'941'253	80'471	7'544'993

Les charges de matière et de sous-traitance sont en lien direct avec les prestations facturées aux clients.

¹¹ A noter que la représentante du personnel ne perçoit pas de jetons.

Note 22 : Autres charges en lien avec les prestations

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Matériel de bureau	458'697	473'433	14'736	434'805
Frais de téléphone	1'507'742	1'490'903	-16'839	1'481'646
Frais de communication	618'000	315'487	-302'513	422'286
Maintenance logiciel	1'540'000	1'826'259	286'259	1'468'579
Charges de mobilité professionnelle	1'048'000	1'160'772	112'772	1'073'515
Total	5'172'439	5'266'855	94'415	4'880'831

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges en lien avec la délivrance des prestations que ce soit la fourniture de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication ainsi que la maintenance des logiciels métiers et les frais de mobilité pour les professionnels du terrain.

Les frais de communication sont inférieurs au budget du fait de dépenses prévues dans le cadre de la création du nouveau site internet et des médias sociaux reportés en 2015.

Les frais de maintenance de logiciel supérieurs au budget sont en lien avec une redéfinition des contrats de maintenance, assistance et support de l'application nomade métier ainsi que des frais de corrections et optimisation des processus de celle-ci.

Note 23 : Entretien et réparation

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Matériel et équipements	466'000	252'153	-213'847	404'387
Mobilier	4'000	5'140	1'140	3'253
Installation et agencement	163'000	263'145	100'145	126'882
Véhicules	45'000	78'724	33'724	84'750
Outils de saisie mobile	10'000	11'253	1'253	4'629
Total	688'000	610'416	-77'585	623'902

L'écart au budget sur le matériel et équipement provient de la résiliation de contrats de maintenance informatique en lien avec le transfert de la gestion du réseau informatique à la direction générale des systèmes d'information de l'Etat.

Note 24 : Matériel et équipement non activés

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Matériel et équipements	103'000	76'340	-26'660	208'028
Mobilier	18'000	38'798	20'798	8'919
Installation et agencement	16'000	20'519	4'519	13'026
Véhicules	7'000	16'254	9'254	11'178
Outils de saisie mobile	0	31'721	31'721	0
Logiciel non activé	14'000	8'257	-5'743	30'224
Total	158'000	191'888	33'888	271'376

Cette rubrique enregistre l'achat de matériel et équipement sous le seuil de matérialité.

Note 25 : Amortissement

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	0	3'167'851	3'167'851	3'293'420
Amortissement hors crédit d'investissement	4'050'000	274'047	-3'775'953	331'876
Désinvestissement	0	252'870	252'870	40'733
Total	4'050'000	3'694'768	-355'232	3'666'030

L'écart au budget provient essentiellement de la réalisation, en fin d'exercice uniquement, de travaux concernant l'aménagement du 3ème étage au centre administratif de Carouge pour la direction des structures intermédiaires et des prestations centralisées. En effet, le budget est élaboré en prenant comme hypothèse une répartition linéaire annuelle des dépenses.

Note 26 : Charges des locaux

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Loyers et charges locatives	2'275'000	2'274'598	-402	2'441'459
Nettoyage des locaux	196'000	211'359	15'359	199'487
Electricité	170'000	125'353	-44'648	136'954
Articles ménagers	70'000	85'576	15'576	82'051
Total	2'711'000	2'696'885	-14'115	2'859'951

Les loyers et charges locatives concernent les locaux de l'institution non financés par les communes. Voir note 18 concernant la mise à disposition sans contrepartie des locaux des antennes de maintien à domicile par ces dernières.

Note 27 : Charges de l'administration

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Frais de poursuites	43'000	28'006	-14'994	31'032
Journaux et documentation professionnelle	23'000	23'370	370	22'466
Conseil d'administration et organe de révision	378'950	263'144	-115'806	272'479
Prestations administratives de tiers	1'093'000	1'037'972	-55'028	705'749
Frais informatique	11'000	10'000	-1'000	10'000
Frais location réseau informatique	477'000	346'365	-130'635	437'159
Autres frais d'administration	184'839	146'382	-38'457	134'097
Total	2'210'789	1'855'239	-355'550	1'612'981

Le budget 2014 du conseil d'administration a été estimé avant le transfert de patrimoine de la FSASD à imad et les coûts sont inférieurs à l'estimation. Les coûts de l'organe de révision sont inférieurs au budget en lien avec l'appel d'offre et le changement de réviseur.

Note 28 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart au budget	Comptes 2013
Primes d'assurances	69'000	66'009	-2'991	70'781
Taxes et redevances	112'917	32'105	-80'812	78'412
Sécurité d'exploitation et surveillance	30'000	23'235	-6'765	19'703
Evacuation des déchets	10'000	69'782	59'782	10'474
Autres charges d'exploitation	8'100	23'228	15'128	11'048
Total	230'017	214'359	-15'658	190'419

La part de redistribution aux entreprises de la taxe sur le CO2, mise en déduction des taxes et redevances, a augmenté de manière importante entre 2013 et 2014 suite à l'augmentation du montant de prélèvement de cette taxe de F 36,- à F 60,- à la tonne de CO2. Ceci explique la majeure partie de l'écart aux comptes.

Note 29 : Charges et produits financiers

Cette rubrique enregistre les intérêts sur les comptes courants postaux et bancaires ne faisant pas partie de la convention de cash-pooling.

Note 30 : Charges et produits exceptionnels

Les « Charges exceptionnelles » sont en lien avec des charges d'exercices antérieurs ainsi que les décomptes 2014 de charges sociales.

Les « Produits exceptionnels » sont en lien avec des produits d'exercices antérieurs et des remboursements d'assurance.

Note 31 : Résultat des fonds affectés

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les mouvements sur les fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice. Le résultat sur fonds affectés permet la couverture des amortissements des biens activés financés par les fonds (voir note 13).

Note 32 : Part revenant à l'Etat

L'exercice 2014 se solde par un résultat avant répartition de F 5'122'811,- auquel il convient de retrancher, selon l'article 12, chiffre 4 du contrat de prestations 2012 à 2015, la part de bénéfice revenant à l'Etat de Genève d'un montant de F 1'280'703,-.

D. Autres engagements et divers

Engagements hors bilan

L'ensemble des employés de imad est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de imad ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à 193,8 millions de francs (214,6 millions valeur au 31.12.2013 CEH et CIA).

Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	2'276'650	5'314'919	0
Location vélos et VAE	227'044	703'678	0
Location véhicules	558'474	503'538	0
Total	3'062'168	6'522'135	0

Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.